



AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 315-1 REVISANT LE RÈGLEMENT No 315 INSTAURANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité ;


QU'Avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 8 février 2022 par Réjean Cousineau, conseiller, relativement à l'amendement du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal ;

QUE le 1^{er} projet de règlement ou il est ainsi précisé que sera rajouté à l'actuel code d'éthique un article relatif aux activités de financement politique. À savoir, qu'il soit interdit d'annoncer lors d'une activité de financement politique, la réalisation d'un projet ou de la conclusion d'un contrat ou bien encore l'octroi d'une subvention, sauf si la décision finale d'espèce a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité, a été présenté à cette occasion ;

QUE le conseil procèdera à son adoption lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 février 2022 ;

QUE Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

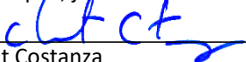
Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 10^e jour du mois de février 2022.


Clément Costanza
Directeur général et secrétaire-Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 10^e jour du mois de février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de février 2022.


Clément Costanza
Directeur général et secrétaire-trésorier